

Conditions générales de vente

Article 1 : Objet

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise en lutherie guitare « l'appentis » et de son client dans le cadre de prestations artisanales en lutherie.

Toute prestation accomplie par l'entreprise « l'appentis » implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente. Cette adhésion est considérée comme effective lors de la signature par le client du devis ou du bon d'intervention dans le cadre d'une intervention sur un instrument confié (restauration, réglage, customisation, réparation, entretien...).

Les photographies ou tout autres documents de publicité de quelque nature que ce soit n'entrent pas dans le champ contractuel et sont diffusés à titre purement indicatif.

Article 2 : Prix

Les prix des prestations artisanales sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis ou du bon d'intervention. Ils sont exprimés en euros et calculés nets de taxes en raison du non assujettissement des micros entrepreneurs à la TVA (article 293B du CGI). Néanmoins l'entreprise « l'appentis » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

En cas de modification de tarifs non imputable à l'entreprise « l'appentis », dans le cadre d'achats de fournitures ou de matières premières par exemple, l'entreprise aura l'obligation d'en informer son client dans les plus brefs délais et de modifier le devis qui devra être signé à nouveau par le client.

Si lors de l'intervention certains dysfonctionnements sont découverts, masqués par un premier dysfonctionnement, ou détectables qu'après démontage, et si le coût de la réparation s'avère être supérieur au montant du devis initial, alors un devis complémentaire sera établi. Le client sera alors prévenu avant la poursuite des travaux de la prestation. Il ne sera procédé à la réparation de l'appareil qu'après l'accord préalable du client sur le nouveau montant du devis de réparation.

Les tarifs établis dans le devis ne tiennent pas compte des frais de livraison éventuels (cf article « livraison »)

Article 3 : Rabais et ristournes

Aucun rabais ou ristourne ne sera consenti après la signature du devis ou du bon d'intervention.

Article 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 5 : Modalités de paiement

Dans le cadre d'une fabrication, un acompte de 30% sera exigé à la signature du devis, le solde à la livraison. Aucun paiement anticipé ne sera accepté. Dans le cadre d'une intervention, un acompte peut être demandé au titre d'achat exceptionnel de fournitures ou marchandises. La signature d'un devis mentionnera le règlement de cet acompte.

Le règlement des commandes s'effectue par espèces, par chèque ou par virement bancaire, selon accord entre les deux parties.

Le paiement intégral sera exigé à la livraison (fabrication ou intervention sur instrument confié). L'entreprise « l'appentis » conserve la propriété des biens confiés jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. Dans le cadre de produits livrés, se référer à l'article « livraison ».

Si lors d'une précédente commande l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que cet acheteur fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

Article 6 : Abandon de commande

Si au cours de la fabrication ou de la prestation artisanale, le client abandonne sa commande, l'acompte est définitivement perdu. Dans le cadre d'une fabrication particulièrement difficile à revendre (instrument très personnalisé ou customisé), l'entreprise « l'appentis » se réserve le droit d'exiger le paiement intégral de la commande. Les solutions amiables restent cependant à privilégier.

Article 7 : Retard de paiement et réserve de propriété

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur devra verser une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt effectif est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En plus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D . 441-5 du Code du Commerce.

Article 8 : Clause résolutoire

Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise « l'appentis ».

Article 9 : Livraison

Que ce soit dans le cadre d'une fabrication ou d'une intervention sur instrument confié, la livraison devra être effective au siège de l'entreprise « l'appentis ». Le client devra venir en personne récupérer l'instrument. Si une personne autre que le client vient récupérer l'instrument, la responsabilité de l'entreprise « l'appentis » ne pourra en aucun cas être engagée en cas de litige.

Si la livraison s'effectue en accord entre les deux parties en dehors du siège social pour des raisons de facilité (salon, expositions, livraison à domicile ...), le paiement intégral pourra être exigé avant la remise en mains propre de l'instrument par chèque ou virement.

En cas de livraison par l'intermédiaire d'un transporteur, les frais ainsi que le risque de transport seront supportés en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises détériorées ou perdues, l'acheteur devra se retourner vers la responsabilité du transporteur. En aucun cas la responsabilité de l'entreprise « l'appentis » ne pourra être engagée.

Article 10 : En cas de non récupération

Si le client ne prend pas de disposition quant à récupérer le résultat de sa commande, le bien sera soumis à des frais de stockage, de l'ordre de 300€, au-delà de 6 mois après avoir été prévenu que la commande était prête à être livrée et sera considérée comme propriété de l'entreprise « l'appentis », un an après cette même date.

Article 11 : Garantie et Assurance

Les prestations réalisées par l'entreprise « l'appentis » sont garantis 3 mois.

Cette garantie est nominative et non transmissible.

Si la prestation comprend un élément d'un fournisseur tiers, la garantie, si existante, s'applique sur le dudit élément et non sur la main-d'œuvre.

Cette garantie s'applique au client ayant accepté la facture et dans la mesure où le matériel concerné par la prestation n'aura pas subi d'altérations réalisées par le client ou un tiers.

La garantie ne couvre pas les dommages indépendants de la lutherie ou de ceux liés à une mauvaise utilisation, conservation et entretien de la lutherie: chocs, exposition à de fortes variations de température et d'hygrométrie, rayure du vernis, usure naturelle des frettes, mauvais stockage de l'instrument, ...

La garantie ne couvre pas les dégradations causées par les actions d'un tiers sur l'instrument.

La garantie ne couvre pas les dommages liés à un problème d'environnement électrique (foudre, sur-tension, non-immunité aux ESD (Décharges Electrostatiques) etc...), exposition à des liquides, chocs etc..

L'entreprise « l'appentis » par son représentant légal Thomas Sezalory est titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle dont les références sont:

MMA PRO-PME n°149469781

Chez :

SARL PREST'ASSUR

Agent général exclusif MMA

14 place de la république

72160 CONNERRE

Article 12 : Propriété intellectuelle

Si l'atelier crée un design original pour une prestation la propriété intellectuelle reste entièrement la propriété de l'entreprise « l'appentis ».

Article 13 : Force majeure

La responsabilité de l'entreprise « l'appentis » ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 13.1 : Litiges

L'entreprise « l'appentis » ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des matériels concernées par une prestation. Les réclamations ou contestations seront toujours entendues, la bonne foi étant toujours présumée chez la personne qui viendrait les exposer.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français.

Tous litiges qui auraient lieux entre l'entreprise « l'appentis » et son/ses client(s) seraient, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce référent de la Sarthe (72).

Conformément à la réglementation au 1er Janvier 2023 se trouve ci-dessous le lien vers la [plateforme européenne de règlement en ligne des litiges \(RLL\)](#)

Article 13.2 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux articles L 611 1 à L 611 3 et R 612 1 à R 616 2 du code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel.

Article 14 : RGPD - Données personnelles

En acceptant les offres et services proposés par l'entreprise, le client accepte expressément que ses données personnelles soient collectées selon les modalités définies par la CNIL dans le cadre du RGPD.

Vos données personnelles sont traitées par l'entreprise « l'appentis » afin de : réaliser les opérations de prospections commerciales, permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations, exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en écrivant par mail à

Thomas Sezalory : contact@appentisguitare.fr

Vos données sont conservées dans le fichier client, jusqu'à ce que vous ne souhaitiez plus y figurer.

Vous pouvez demander à recevoir un fichier contenant toutes les données personnelles que l'entreprise « l'appentis » possède à votre sujet. Vous pouvez également demander la suppression de ces données. Cela ne prend pas en compte les données stockées à des fins administratives, légales ou pour des raisons de sécurité. Vos données personnelles sont conservées exclusivement par l'entreprise « l'appentis » et ne seront jamais transmises.

Dernière mise à jour : 01/06/2024